



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LBW

Table des matières

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LBW	2
ARTICLE 1 - DEFINITIONS	2
ARTICLE 2 – PRIX DU FORFAIT	2
ARTICLE 3- REGLEMENT INTERIEUR DE L’EVENEMENT ET ORGANISATION DE L’EVENEMENT	2
ARTICLE 4 – PRESTATION DE TRANSPORT	3
ARTICLE 5 – PRESTATION D’HEBERGEMENT	3
ARTICLE 6 – DROIT A L'IMAGE	4
ARTICLE 7 – DISPONIBILITE.....	5
ARTICLE 8 – COMMANDE DU FORFAIT.....	5
ARTICLE 9 – PAIEMENT	5
ARTICLE 10 – SECURISATION DES PAIEMENTS	6
ARTICLE 11 – CONFIRMATION ET SUIVI DE LA COMMANDE.....	6
ARTICLE 12 – PREUVE DE LA TRANSACTION.....	6
ARTICLE 13 – MODALITES DE DELIVRANCE ET UTILISATION DES FORFAITS	6
ARTICLE 14 – ANNULATION, REMBOURSEMENT	6
ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	7
ARTICLE 16 – RESPONSABILITE	7
ARTICLE 17 – CODE DE CONDUITE LORS DE L’EVENEMENT.....	7
ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE.....	8

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont vocation à régir toute commande d'un Forfait pour accéder à l'Evènement passée par une personne physique majeure (ci-après le « Client ») sur le site <https://www.lebluewall.fr/> (ci-après le « Site »), édité par Le Blue Wall association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant son siège social au 2137 Route de Grenoble, 38210 Saint Quentin sur Isère sous le numéro 904 149 192 (ci-après « LBW »).

En cas de non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des présentes CGV, LBW se réserve le droit de lui refuser l'accès ou d'interrompre sa participation à l'Evènement. Par ailleurs, la fraude, la tentative de fraude, ou la revente de Forfait, pourra entraîner l'engagement de poursuites judiciaires. LBW se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un tel différend.

LBW rappelle par la présente que les mineurs ne pourront pas accéder aux prestations proposées dans les présentes CGV qu'ils soient accompagnés par un représentant légal ou non.



ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes utilisés dans les présentes CGV auront le sens qui leur est donné ci-dessous :

« Client » désigne toute personne physique qui passe la commande.

« Evènement » désigne le Rocket League World Championship prenant lieu à Düsseldorf en Allemagne pour les journées du 11, 12 et 13 Aout 2023.

« Forfaits » désigne le Forfait PACK et le Forfait PLACE.

« Forfait PACK » désigne le Ticket, les moyens de locomotions permettant de se rendre à l'Evènement (Ci-après entendu comme le « Trajet »), l'hébergement choisit par LBW pour l'Evènement (Ci-après entendu comme « l'Hébergement ») et une écharpe LBW.

« Forfait PLACE » désigne le Ticket et l'écharpe LBW.

« Lieu » désigne le lieu où se déroulera l'Evènement.

« Site » désigne le site Internet <https://www.lebluewall.fr/> édité par LBW.

« Tickets » désigne le titre permettant l'accès à l'Evènement pour les journées du 11, 12 et 13 Août dans le parcage de LBW.

« Titulaire » désigne la personne dont le nom figure sur le Ticket.

ARTICLE 2 – PRIX DU FORFAIT

Le Site propose un tarif pour les Forfaits.

Le tarif affiché pour le Forfait PACK comprend :

- Le prix du Trajet tel qu'encadré dans l'article « Prestation de Transport » ;
- Le prix de l'Hébergement tel qu'encadré dans l'article « Prestation d'Hébergement » ;
- Le Ticket.

Le tarif affiché pour le Forfait PLACE comprend :

- Le Ticket.

Il est précisé que les Forfaits comprendront une écharpe LBW.

Le montant total lors de la validation de la commande sur le Site est le montant définitif, toutes taxes et frais inclus. Il est repris dans l'e-mail de confirmation de commande et dans la facture. Le tarif et le montant total de la commande sont indiqués en euros. Le tarif garantis au Client est celui indiqué sur sa confirmation de commande.

ARTICLE 3- REGLEMENT INTERIEUR DE L'EVENEMENT ET ORGANISATION DE L'EVENEMENT

LBW n'est qu'un simple intermédiaire agissant en vertu d'un contrat par lequel il est investi du pouvoir d'éditer, fabriquer, vendre et commercialiser des billets pour le compte de l'Organisateur.

Par conséquent, LBW n'agit qu'au stade de la commercialisation des Tickets sans intervenir de quelque manière que ce soit au niveau de l'organisation du spectacle ou de l'Evènement lui-même.

Les Organisateurs restent pleinement responsables du déroulement des Evènements.



Le Client s'engage par conséquent à respecter le règlement intérieur de l'Événement et de la salle dans lequel l'Événement aura lieu accessible sur le site de l'Événement et de la salle.

ARTICLE 4 – PRESTATION DE TRANSPORT

La Prestation de transport est proposée uniquement dans le cadre du Forfait PACK.

Les Prestations de transport seront exclusivement fournies par le transporteur sous sa seule responsabilité. Les conditions d'exécution du transport sont régies par les conditions spécifiques du transporteur constituées généralement de conditions générales. Ces conditions spécifiques sont accessibles par le Client à l'adresse : <https://www.autocars-menguy-burban.fr/> et doivent être lues attentivement et acceptées avant la finalisation de celle-ci. Il est de la seule responsabilité du Client de respecter les consignes du transporteur.

Sauf indication contraire fournie par LBW, le Client monte à bord de l'autocar au point d'embarquement indiqué par LBW.

Afin de garantir un embarquement sécurisé et le respect des horaires, les Clients sont invités à se présenter à l'embarquement au plus tard quinze (15) minutes avant l'heure de départ indiqué par LBW. À défaut, LBW ne garantit pas le transport du Client présent à l'embarquement moins de quinze (15) minutes avant le départ dans le cas où ce retard engendre ou risque manifestement d'engendrer un risque en termes de sécurité ou de respect des horaires.

L'Évènement ayant lieu en Allemagne, le Client effectuant ce voyage à l'étranger ou en provenance de l'étranger, doit impérativement être muni de :

- une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité s'il réside dans l'espace Schengen ;
- un passeport en cours de validité s'il ne réside pas dans l'espace Schengen et se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat concerné sur les visas requis, le cas échéant ;

A l'embarquement, le Client effectuant un voyage à l'étranger ou en provenance de l'étranger doit présenter à LBW un document d'identité valide comportant au minimum ses noms et prénoms et photo d'identité (carte d'identité, passeport, visa si nécessaire etc.). LBW vérifie la concordance entre les informations figurant sur le document d'identité et le titre de transport présenté par le Client.

LBW se réserve le droit de refuser le Client à l'embarquement ou de solliciter le débarquement du Client au cours du voyage dans les cas suivants :

- si le Client n'est pas en possession d'un Billet et d'un document d'identité valable ;
- s'il n'existe pas de concordance entre le document d'identité fourni par le Client et les informations indiquées sur le titre de transport.
- si le Client ne respecte pas la réglementation applicable ou les obligations découlant des présentes CGV et notamment celles visées à l'Article 17 Code de conduite lors de l'Évènement ;
- si le transport ou la poursuite du transport du Client menace manifestement la sécurité.

Dans les cas visés au présent Article, LBW n'est, en aucun cas, tenu au remboursement total ou partiel du Billet ou à une quelconque forme de dédommagement.

ARTICLE 5 – PRESTATION D'HEBERGEMENT

La Prestation d'Hébergement est proposée uniquement dans le cadre du Forfait PACK.



5.1 Durée du séjour : Les prix sont calculés par rapport à un nombre de nuitées et non de journées. On entend par nuitée la période de mise à disposition des chambres. Celle-ci varie de 14 heures à 18 heures le jour de l'arrivée, jusqu'à 12 heures le lendemain.

5.2 Chambre : Les chambres sont mises à disposition par LBW. Il est rappelé au Client que LBW demeure seul et unique responsable de la répartition des chambres.

5.3 Vols, valeurs et pertes : Il est fortement recommandé de ne pas emporter d'objets de valeurs (bijoux...) mais uniquement d'effets nécessaires et appropriés au but et conditions spécifiques du voyage. LBW n'est pas responsable des vols commis dans les hôtels. Il est recommandé aux Clients de déposer les objets de valeur, papiers d'identité et titres de transport dans le coffre de l'hôtel.

Le Client est responsable de l'oubli ou de la perte d'objets intervenus notamment lors du transport ou des transferts. Il est en outre déconseillé de laisser dans les bagages tous papiers d'identité, médicaments indispensables, objets de valeur, espèces, appareils photographiques, caméscopes [...].

5.4 Règlement Intérieur de l'Hébergement : Le Client s'engage en acceptant les présentes CGV à respecter le règlement intérieur de l'Hébergement disponible sur le site dudit Hébergement.

ARTICLE 6 – DROIT A L'IMAGE

Le Client autorise expressément selon les conditions définies aux présentes CGV, LBW à exploiter, reproduire, représenter et adapter, le cas échéant par voie d'autorisation ou de cession accordée à un tiers :

- Son image (entendue comme recouvrant l'ensemble des attributs de sa personnalité notamment son image fixe ou mobile, son portrait, sa silhouette, sa voix, son nom, son prénom, son pseudo) (ci-après son « image ») telle que fixée sur la(les) photographie(s)/vidéo(s) (ci-après « la (les) Photographie(s)/Vidéo(s) ») réalisées lors de la prise de vue/tournage de l'Événement, Hébergement et du Trajet.
- Ainsi que tout commentaire, opinion, interview ou écrit et d'une manière générale, tout texte que le Client aura réalisé dans le cadre de cette prise de vues/tournage ;
- A titre gratuit et exclusif, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans, à des fins promotionnelles à toutes fins de communication internet et/ou externe, notamment institutionnelle et/ou corporate, ainsi qu'à toutes fins de relation publiques et presse, notamment sur les supports de diffusion suivants :
 - o DIGITAL, notamment sites internet de LBW, tous réseaux sociaux (notamment Facebook, Instagram, Twitter, etc.) sites de partage de vidéos, internet mobile, e-mails, newsletters ;
 - o AFFICHAGE, tous formats en quantités illimitées ;
 - o PRESSE, nombre de parutions illimité ;
 - o EDITION nombre de publications illimité ;
 - o AUDIOVISUEL quel que soit le mode de diffusion, nombre de passages illimité.

Cette autorisation emporte le droit pour LBW d'apporter à la fixation initiale de son image, commentaire, opinion, interview ou écrit toute modification, ajout (notamment de légendes, commentaire et/ou illustrations), suppression, recadrage, doublage etc. que LBW jugera utiles sous réserve que cela ne porte pas atteinte aux attributs de la personnalité du Client.



Tous les matériels réalisés dans le cadre de la présente autorisation resteront la propriété exclusive de LBW.

Le Client reconnaît que le retrait des Photographie(s)/Vidéo(s) des réseaux sociaux et des sites de partage de LBW (tels que notamment Twitter, Instagram etc.) peut s'avérer difficile, et accepte ainsi que la(les) Photographie(s)/Vidéo(s) puisse(nt) être maintenue(s) sur les réseaux sociaux et sites de partage concernés telle(s) qu'initialement postée(s), sous réserve que LBW s'engage à ne pas reposter, ou à autoriser des tiers à reposter la(les) Photographie(s)/Vidéo(s) après l'expiration de la durée prévue ci-dessus.

Le Client s'engage à garder strictement confidentiels le contenu du présent accord ainsi que toutes informations de quelque nature que ce soit, obtenues à l'occasion de l'exécution de celui-ci.

ARTICLE 7 – DISPONIBILITE

Les Forfaits sont proposés à la vente en quantité limitée. LBW informe en temps réel le Client sur la disponibilité du Forfait lors de sa commande. La billetterie permettant de commander un Forfait donnant accès à l'Evènement ferme sept (7) jours avant la date de l'Evènement. LBW se réserve la possibilité de réouvrir la billetterie dans l'hypothèse où l'ensemble des Forfaits ne seraient pas vendus.

ARTICLE 8 – COMMANDE DU FORFAIT

7.1 Sélection du Forfait

Le Client sélectionne le Forfait, dans la limite d'un Forfait par Client et dans la limite des Forfaits disponibles. Le traitement de la commande suppose la communication des informations suivantes : nom, prénom, adresse email, pays et adresse de facturation. Ces informations à caractère personnel sont traitées par LBW dans les conditions stipulées à l'article 11 « PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ». Le Client devra également accepter les présentes CGV, en cochant la case prévue à cet effet lors du passage de la commande.

7.2 Identification du Titulaire du Forfait

Le Client est tenu d'identifier le Titulaire du Forfait en communiquant à LBW les informations suivantes : nom, prénom, pays et adresse mail. Ces informations sont nécessaires pour rendre le Forfait nominatif. Ces informations à caractère personnel sont traitées par LBW dans les conditions stipulées à l'article 11 « PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ».

7.3 Récapitulatif de la commande et paiement

Le Client est tenu de vérifier le détail de sa commande et de corriger d'éventuelles erreurs avant de renseigner ses coordonnées bancaires. Une fois cette vérification effectuée, le Client est invité à procéder au paiement de sa commande.

ARTICLE 9 – PAIEMENT

Le paiement de la commande s'effectue exclusivement en euros et par carte bancaire. Seules les cartes suivantes sont acceptées : CARTE BLEUE, VISA, MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS. Le Client garantit disposer des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi lors de la validation de la commande. Le compte bancaire support du mode de paiement sélectionné sera débité du montant de la commande dès l'acceptation de la transaction par le centre de paiement. En cas de refus du centre de paiement, la commande sera automatiquement annulée. La validation de la commande par le Client emporte l'obligation de payer le montant total indiqué.



ARTICLE 10 – SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le Site sont sécurisés par le biais de la plateforme de paiement Stripe, certifiée pour les paiements bancaires sur Internet. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à parcourir la documentation associée à Stripe Checkout, disponible sur le site Internet de Stripe : <https://stripe.com/fr>

ARTICLE 11 – CONFIRMATION ET SUIVI DE LA COMMANDE

Un récapitulatif des informations de la commande sera communiqué au Client via un e-mail de confirmation de la commande. La commande ne sera définitive qu'à la réception de cet e-mail. En l'absence de confirmation par e-mail, le Client devra contacter LBW à l'adresse suivante : ca@lebluewall.fr.

ARTICLE 12 – PREUVE DE LA TRANSACTION

Le Client est invité à conserver la preuve de la transaction qui s'affichera à l'écran après l'obtention de l'accord de la banque détentrice de la carte utilisée pour le règlement de la commande. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de LBW ou de tout prestataire de cette dernière ont, sauf erreur manifeste de LBW ou d'un de ses prestataires, force probante quant aux commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. L'archivage des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle, conformément à l'article 1366 du Code civil.

ARTICLE 13 – MODALITES DE DELIVRANCE ET UTILISATION DES FORFAITS

12.1 Délivrance des Forfaits

Le Forfait est envoyé au Client en pièce jointe du mail une (1) semaine avant l'Evènement. Le Client peut ensuite choisir de l'imprimer ou de le présenter à l'entrée de l'Evènement sur son smartphone.

12.2 Revente des Forfaits

Chaque Forfait est nominatif et personnel. En vertu de l'article L.313-6-2 du Code pénal, il est interdit de vendre de manière habituelle des titres d'accès pour des manifestations commerciales ou culturelles sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de la manifestation. Le Client pourra revendre son Forfait sous réserve d'acceptation écrite de LBW.

12.3 Reproduction frauduleuse des Forfaits

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Forfait, de quelque manière que ce soit. La reproduction d'un Forfait est interdite et ne procurerait aucun avantage. Toute personne qui reproduirait illégalement un Forfait et/ou utiliserait un Forfait contrefait s'expose à des poursuites pénales. LBW se réserve le droit de procéder à une vérification de l'identité du porteur du Forfait en lui demandant de produire une pièce d'identité, afin de s'assurer qu'il s'agit de la même personne que celle dont le nom est inscrit sur le Forfait.

12.4 Perte et vol de Forfait

LBW décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du(des) Forfaits), y compris sur le site de l'Evènement.

ARTICLE 14 – ANNULATION, REMBOURSEMENT

13.1 Annulation demandée par un Client



13.1.1 Aucune annulation ne peut intervenir pour tout ou partie des prestations prévues lors de l'Évènement. Le montant payé par le Client ne sera pas remboursé par LBW.

13.1.2 Annulation par un Client dans le cadre d'une pandémie

Toutefois, si l'annulation est demandée en raison d'une impossibilité de se déplacer sur le Lieu de l'Évènement du fait de mesures prises par les autorités françaises (notamment liée à une situation de pandémie), LBW fera ses meilleurs efforts pour offrir une solution de remplacement au Client. En l'absence d'accord entre les deux parties sur la solution proposée par LBW, le Client sera remboursé du montant payé par ce dernier pour l'entretien concerné.

13.2 Annulation de l'Évènement par LBW

13.2.1 En cas d'annulation de l'Évènement, LBW informera le Client et lui proposera un remboursement du montant payé par ce dernier au prorata des prestations qui auront été annulées par LBW. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée du fait de cette annulation.

13.3 Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, l'achat d'un Forfait ne fait pas l'objet du droit légal de rétractation. Toute commande validée et payée est ferme et définitive.

ARTICLE 15 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du présent Évènement, LBW est amené à traiter des données à caractère personnel concernant le Client en conformité avec la réglementation applicable. Afin d'être informé du/des traitement(s) de données personnelles le concernant dans ce cadre et des droits dont il dispose en tant que personne concernée, le Client est invité à se référer à la Politique de confidentialité du Site accessible sur chaque bas de page du Site.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITE

La responsabilité de LBW ne pourra être engagée :

- Dans le cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations est imputable au Client, au fait d'un tiers n'agissant pas au nom et/ou pour le compte de LBW, ou en cas de force majeure ;
- Pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques
- En raison des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du Forfait imputables au Client, à un fait d'un tiers n'agissant pas au nom et/ou pour le compte de LBW ou à un cas de force majeure ;
- En cas de vol, perte ou de détérioration de biens corporels personnels pouvant survenir sur le Lieu de l'Évènement.

ARTICLE 17 – CODE DE CONDUITE LORS DE L'ÉVENEMENT

Le Client s'engage à :

- Ne pas partager des contenus n'ayant pas de rapport avec l'Évènement notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, des publicités, vidéos ou photos à caractère illicite ou non durant l'Évènement notamment lorsque ce dernier se déroule en ligne ;
- Ne pas distribuer de documents publicitaires sans l'autorisation préalable de LBW lors de l'Évènement notamment lorsque ce dernier se déroule en présentiel ;



- Ne pas tenir des propos injurieux, discriminants, racistes ou diffamatoires ou commettre une forme quelconque de harcèlement vis-à-vis d'un autre participant ou intervenant ;
- Ne pas nuire à l'image de l'Evènement et de LBW ;
- Ne pas hacker ou tenter d'hacker la plateforme ;
- Ne pas copier ni contrefaire notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, la documentation transmise par LBW et les images produites par LBW ;
- Respecter les consignes des représentants LBW durant l'Evènement ;
- Respecter les lieux et le matériel mis à sa disposition ;
- Respecter les opinions de chacun.
- Respecter les consignes de sécurités.
- Respecter le règlement intérieur du Parcage transmis par LBW.

Tout manquement à l'une de ses obligations entrainera l'impossibilité pour le Client de participer à un futur événement organisé par LBW et la révocation de l'adhésion à LBW. Si lors de l'Evènement le Client est témoin d'un agissement constitutif d'une violation du présent Code de conduite ou s'il en est victime, il est tenu de se rapprocher immédiatement d'un membre de l'organisation ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : ca@lebluewall.fr

ARTICLE 18 – DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales ainsi que toute commande passée sur le Site sont régies par la loi française, sauf disposition d'ordre public contraire. Les présentes conditions générales sont disponibles en anglais et en français. En cas de conflit ou d'incohérence entre ces deux versions, les conditions de la version française prévaudront. Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français.